

**SYNDICAT MIXTE DE PROTECTION ET DE GESTION
SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX**

**TABLEAU DE BORD DE SUIVI DU SAGE
CAMARGUE GARDOISE**

Rapport de synthèse - données 2023



Juin 2025

1. Préambule

Le tableau de bord de suivi du SAGE Camargue gardoise a été mis en place lors de la phase de consultation administrative du SAGE courant 2018, c'est-à-dire pendant la phase finale de révision du SAGE. Sa création répond à la nécessité d'un suivi efficace de la mise en œuvre concrète du SAGE. Il s'agit d'un outil de pilotage, au service de la mise en œuvre du SAGE, et à destination des membres de la CLE.

Les objectifs de ce tableau de bord sont les suivants :

- Offrir une vision globale et rapide de la mise en œuvre du SAGE,
- Suivre l'avancement des actions et de la situation en termes d'état des milieux aquatiques et humides et de gestion de l'eau,
- Alimenter les discussions au sein de la CLE et appuyer les décisions,
- Réorienter la gestion ou adapter les actions si nécessaire,
- Communiquer sur le SAGE et ses actions.

Ce tableau de bord comporte 27 indicateurs, choisis pour leur pertinence, leur représentativité, et leur facilité de compréhension. Ils se rapportent tous à l'un des quatre grands enjeux du SAGE :

- **Enjeu A** : Préserver, restaurer et gérer durablement les zones humides du territoire et les activités socio-économiques qui leur sont liées,
- **Enjeu B** : Suivre et reconquérir la qualité des eaux et des milieux aquatiques,
- **Enjeu C** : Gérer le risque sur un territoire inondable en continuité hydraulique avec d'autres territoires,
- **Enjeu D** : Assurer une gouvernance locale de l'eau en tenant compte des interactions hydrauliques avec les territoires voisins.

Une attention particulière a été accordée à l'accessibilité des données nécessaires au renseignement des 27 indicateurs, de manière à minimiser le temps consacré à la complétion du tableau de bord chaque année. Les indicateurs sélectionnés sont de trois types :

- **État** : Description de la situation environnementale et des caractéristiques du milieu,
- **Pression** : Reflet de la pression exercée par les activités humaines sur le milieu,
- **Réponse** : Evaluation des efforts consentis et de la politique mise en œuvre.

Le tableau de bord se compose de 3 documents principaux complémentaires :

- Les fiches « indicateur », apportent les informations nécessaires à la contextualisation, la compréhension et le renseignement des indicateurs.
- La base de données, sous format Excel, permet d'archiver et de centraliser toutes les données ayant servi au renseignement des indicateurs depuis leur création.
- Le document de synthèse (**Document présent**), dont le but est de reporter tous les résultats de l'année et de les expliquer dans un document unique et synthétique à destination de la CLE.

S'ajoutent à ces documents, quelques fichiers de calculs, un répertoire des contacts nécessaires lors de la collecte de données annuelle, et les couches SIG à compléter pour illustrer certains des indicateurs.

2. Liste des indicateurs

1	Stratégie de gestion des zones humides	Réponse	Enjeu A
2	Surface de zones humides gérées en accord avec les objectifs du SAGE	Réponse	
3	Part des dossiers IOTA préservant les zones humides du SAGE	Réponse	
4	État des activités liées aux zones humides	Pression	
5	Actions sur la ressource piscicole	Réponse	
6	Surveillance des eaux de surface	Réponse	Enjeu B
7	Qualité des eaux de surface	État	
8	Qualité de la nappe des alluvions du Rhône en plaine d'Argence	État	
9	Connaissance de l'eutrophisation des étangs	Réponse	
10	Définition et application des plans de gestion des étangs	Réponse	
11	Bilan de l'utilisation des produits phytosanitaires	Réponse	
12	Utilisation des produits phytosanitaires par les communes	Réponse	
13	Engagement du monde agricole dans les objectifs du SAGE	Réponse	Enjeu C
14	Fonctionnement des stations de traitement des eaux usées	Pression	
15	Part de fonctionnalité des dispositifs de ressuyage	État	
16	PCS intégrant les recommandations du SAGE	Réponse	
17	Actions de prévention contre les inondations	Réponse	Enjeu D
18	Actions de réduction de vulnérabilité aux inondations	Réponse	
19	Actions de gestion durable et équilibrée du littoral	Réponse	
20	PLU intégrant les recommandations du SAGE	Réponse	Transversal
21	Changements globaux et adaptation du territoire	Réponse	Enjeu D
22	Nombre de réunions d'animation du SAGE	Réponse	
23	Relations CLE/instances de concertation voisines	Réponse	
24	Moyens humains dédiés au SAGE en ETP	Réponse	
25	Nombre d'actions engagées pour la mise en œuvre du SAGE	Réponse	
26	Sensibilisation de la population	Réponse	Transversal
27	Respect des normes environnementales sur le territoire du SAGE	Pression	

Enjeu A : Préserver, restaurer et gérer durablement les zones humides du territoire et les activités socio-économiques qui leur sont liées

1	Stratégie de gestion des zones humides	Réponse
---	---	---------

Définition de l'indicateur

Avancement de l'élaboration de la stratégie de gestion et de préservation des zones humides (cf. disposition A1-2)

Résultats et interprétation

Absence de données

L'élaboration de la stratégie de gestion des zones humides n'a pas commencé.

Enjeu A : Préserver, restaurer et gérer durablement les zones humides du territoire et les activités socio-économiques qui leur sont liées

2

Zones humides gérées en accord avec les objectifs du SAGE

Réponse

Définition de l'indicateur

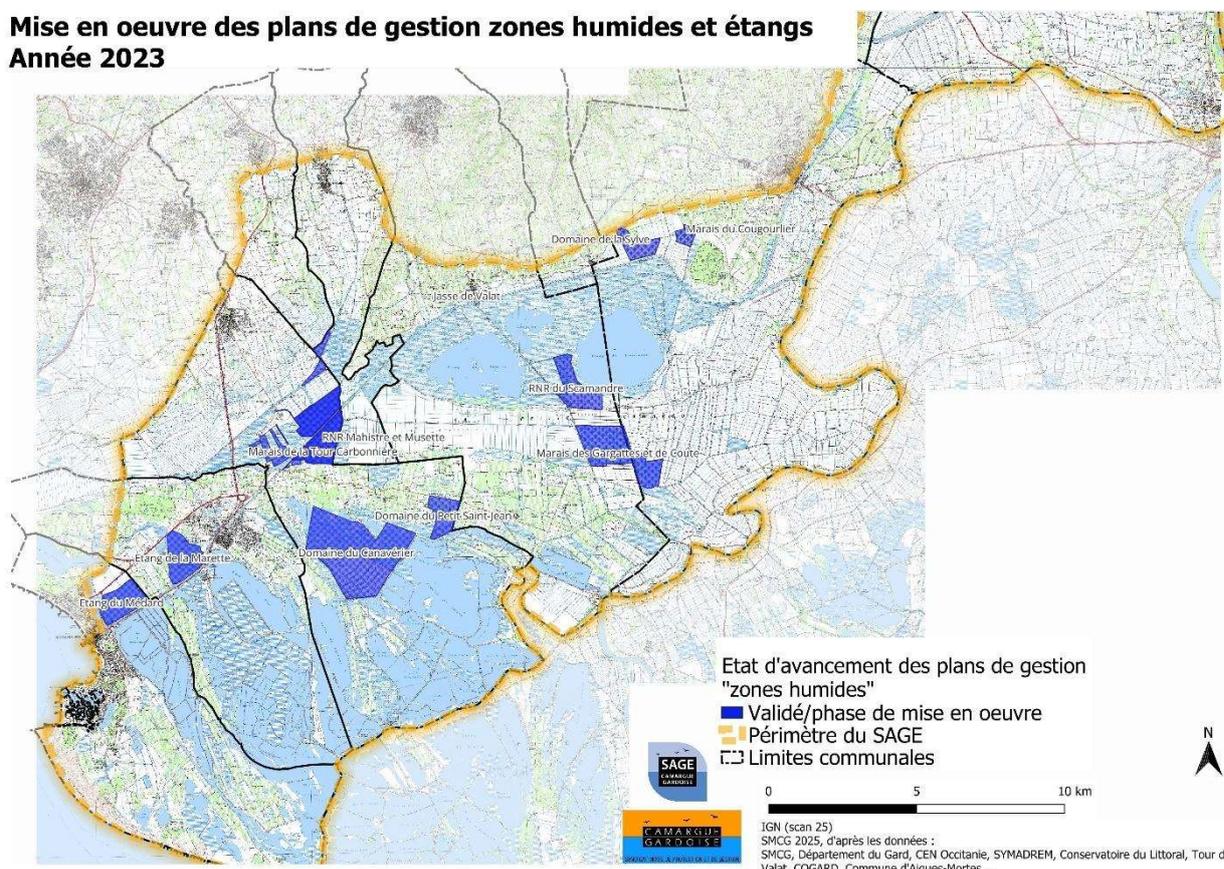
Surfaces de zones humides à caractère naturel, exploitées ou non, gérées en accord avec les objectifs du SAGE (en hectares). Sont considérés comme gérés en accord avec le SAGE : Les ENS (Espaces Naturels Sensibles), les RNR (Réserves Naturelles Régionales), les terrains appartenant au conservatoire du littoral ou à la Tour du Valat, et les terrains (communaux ou privés) gérés selon un plan de gestion, une notice de gestion ou équivalent en accord avec les objectifs du SAGE (cf. disposition A1-2).

Résultats et interprétation

Les zones humides à caractère naturel, exploitée ou non représentent une superficie de 13 642 hectares sur le territoire du SAGE. Ces zones humides sont caractérisées par un habitat ou une occupation du sol à caractère humide, et ont été identifiées d'après la connaissance des habitats d'intérêts communautaires du site Natura 2000 Petite Camargue, d'après l'inventaire complémentaire des zones humides d'intérêt écologique du fleuve Rhône dans le Gard (Plan Rhône, CEN LR, 2012) ou encore d'après l'occupation du sol (2012, SMCG).

D'une manière plus large, les zones humides et les plans d'eau (tels que les étangs-Scamandre-Crey-Charnier, les étangs du Médard et de la Marette) représentent près d'un tiers du territoire du SAGE.

Mise en oeuvre des plans de gestion zones humides et étangs Année 2023



Sur le périmètre du SAGE, environ 1800 hectares de zones humides et plan d'eau sont dotés d'un plan de gestion mis en œuvre :

- Les ENS (Marais du Cougourlier, marais de la tour Carbonnière et marais des Gargattes et Coutes...) représentent une superficie totale de 407 hectares gérés par le SMCG,
- Les 2 RNR (RNR Mahistre et Musette -RNR Scamandre) représentent une superficie de 408 hectares gérées par le SMCG,
- Les propriétés du Conservatoire du Littoral : étang du Médard (140 hectares, gestion : Ville de Le Grau du Roi et CEN Occitanie), Domaine du Canavérier (646 hectares, gestion : SMCG)
- Le Petit Saint Jean (101 hectares), propriété de la Tour du Valat, dont une partie sur site est en zone humide ;
- Etang de la Marette, à Aigues-Mortes (100 hectares), propriété de la commune d'Aigues Mortes (qui en est gestionnaire),
- La prairie « Jasse de Valat » (à Gallician-Vauvert), propriété du CEN Occitanie (2,84 hectares).

En 2023, le Conservatoire du Littoral (CDL) a poursuivi l'acquisition de zones humides à Aigues Mortes, dans les secteurs « La Renarde », « Chemin de Peccais bas » et « la Rayette ».

Deux plans de gestion de zones humides ont été validés en 2023 :

- Domaine du Canavérier à Saint Laurent d'Aigouze (propriété CDL, 646 hectares, gestion : SMCG) ;
- Prairie « Jasse de Valat » à Gallician-Vauvert (propriété CEN Occitanie, 2,84 hectares, gestion : CEN Occitanie).

Par ailleurs, il est à noter que :

- Le complexe Scamandre-Crey-Charnier a fait l'objet d'études en 2022, dans un objectif de renouvellement du plan de gestion (cf indicateur 10 sur les plans de gestion des étangs).
- Les propriétés du Conservatoire du Littoral et de la commune du Grau du Roi, bien que non dotées d'un plan de gestion standardisé (plan d'aménagement forestier sur le Bois du Boucanet et plan de gestion simplifié en cours sur l'Espiguette), sont gérées en accord avec le SAGE (cf indicateur 19 sur la gestion durable et équilibrée du territoire).

Enjeu A : Préserver, restaurer et gérer durablement les zones humides du territoire et les activités socio-économiques qui leur sont liées

3

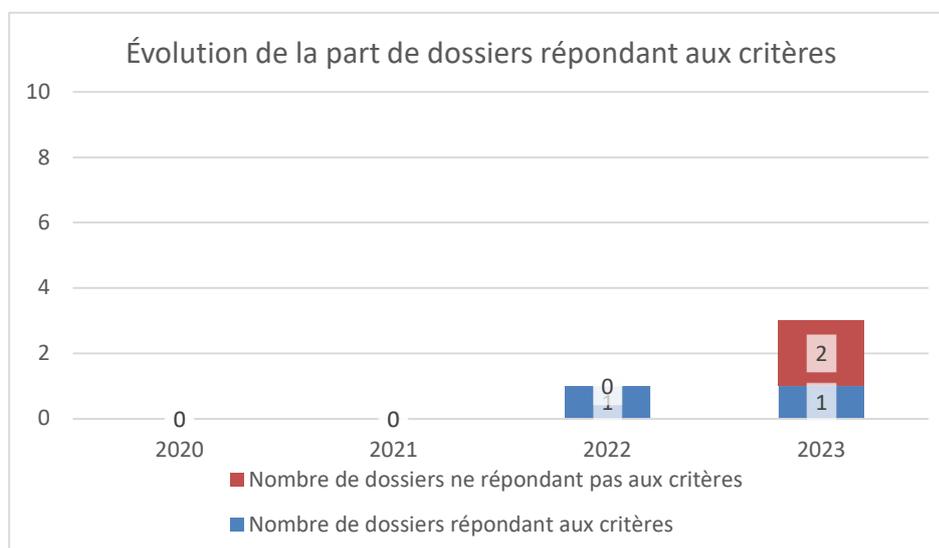
Application de la séquence ERC sur les zones humides

Réponse

Définition de l'indicateur

Part des dossiers installations, ouvrages, travaux et activités (IOTA) en zones humides appliquant la séquence Eviter/Réduire/Compenser (ERC), évaluant la perte de fonctionnalité ou de service rendu, et mettant en place un suivi lorsque nécessaire (cf. disposition A1-3).

Résultats et interprétation



En 2023, 3 dossiers IOTA visant la rubrique 3.3.1.0 ont été soumis à la CLE :

- Projet de décorsetage limité des digues du Petit Rhône : l'avis de la CLE a été favorable à ce projet.
- Projet d'ombrières sur la commune de Fourques : la CLE a émis un avis défavorable à ce projet.
- Projet Immauto sur la commune de Fos sur Mer : la CLE a émis un avis défavorable à ce projet.

Enjeu A : Préserver, restaurer et gérer durablement les zones humides du territoire et les activités socio-économiques qui leur sont liées

4

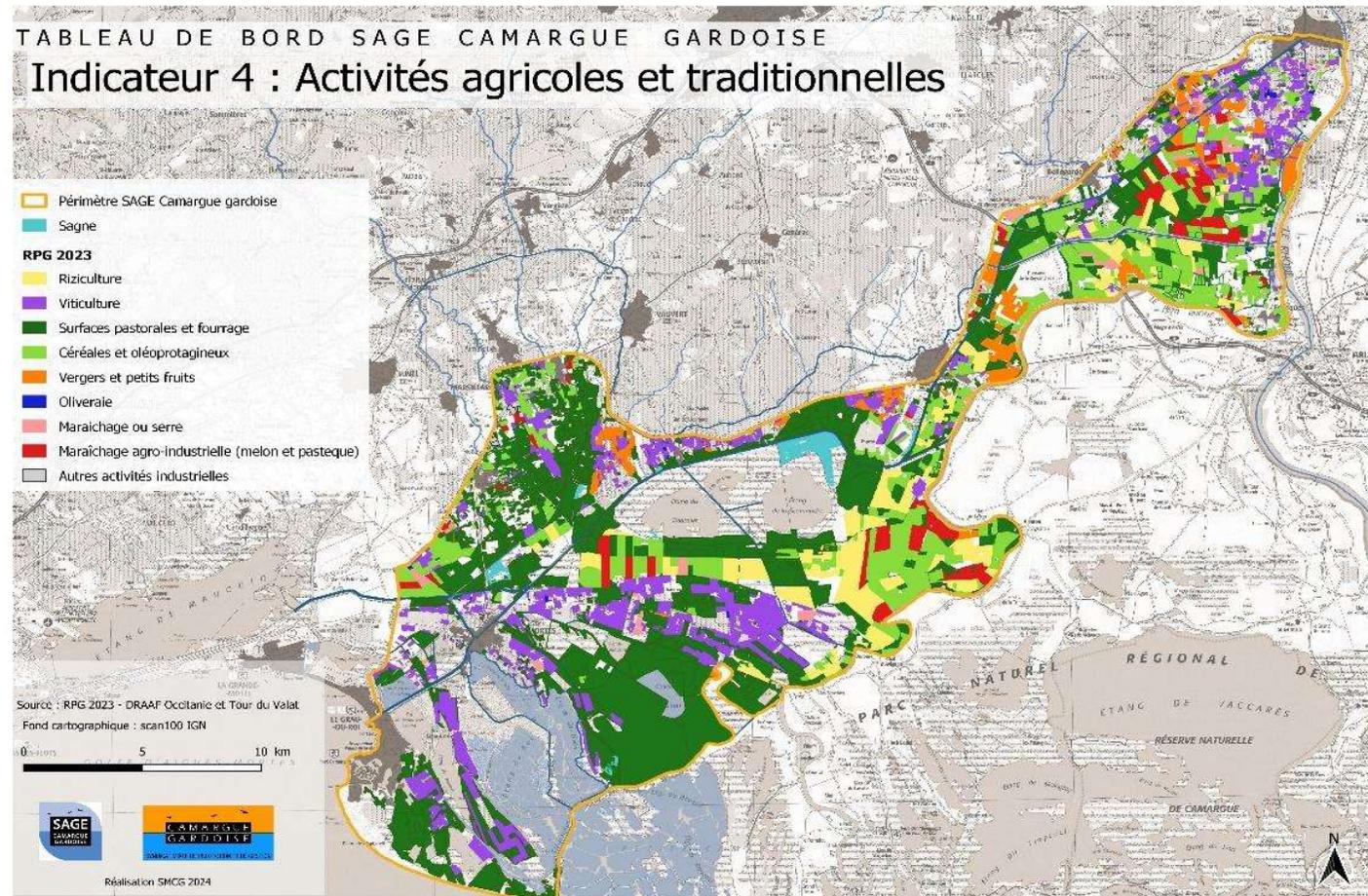
État des activités liées aux zones humides

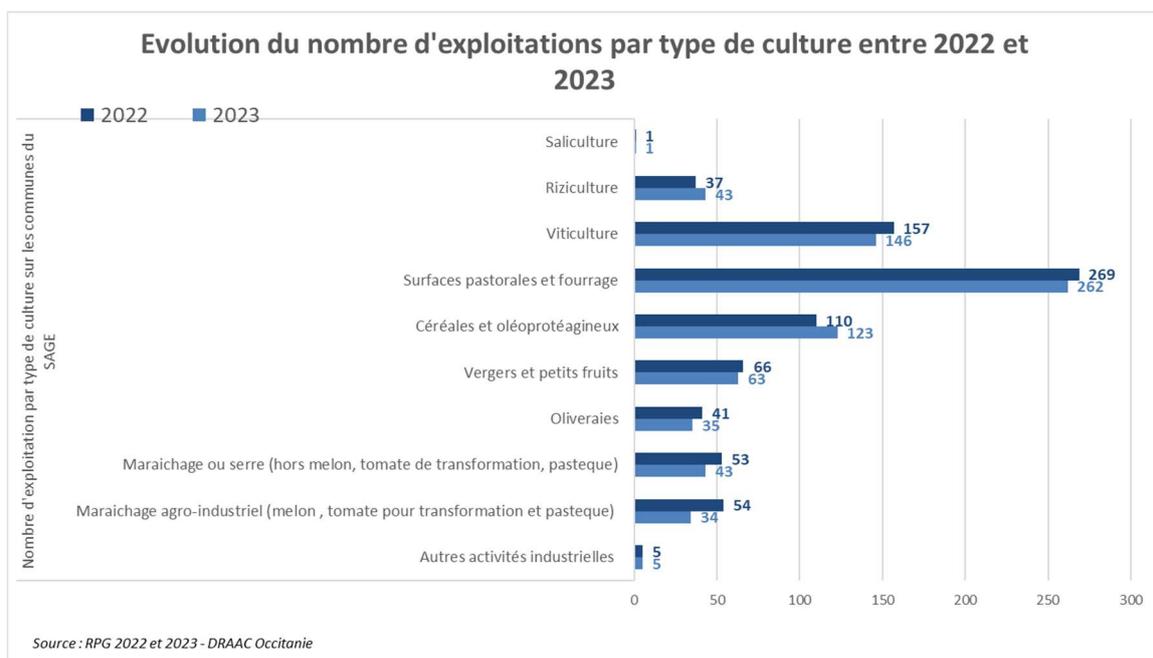
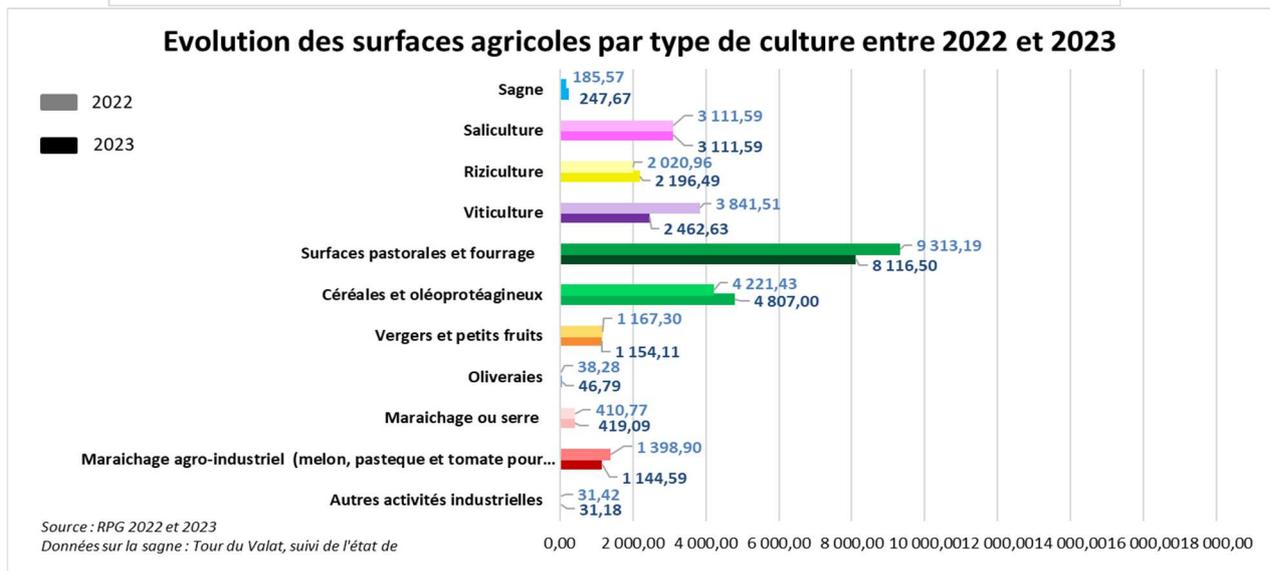
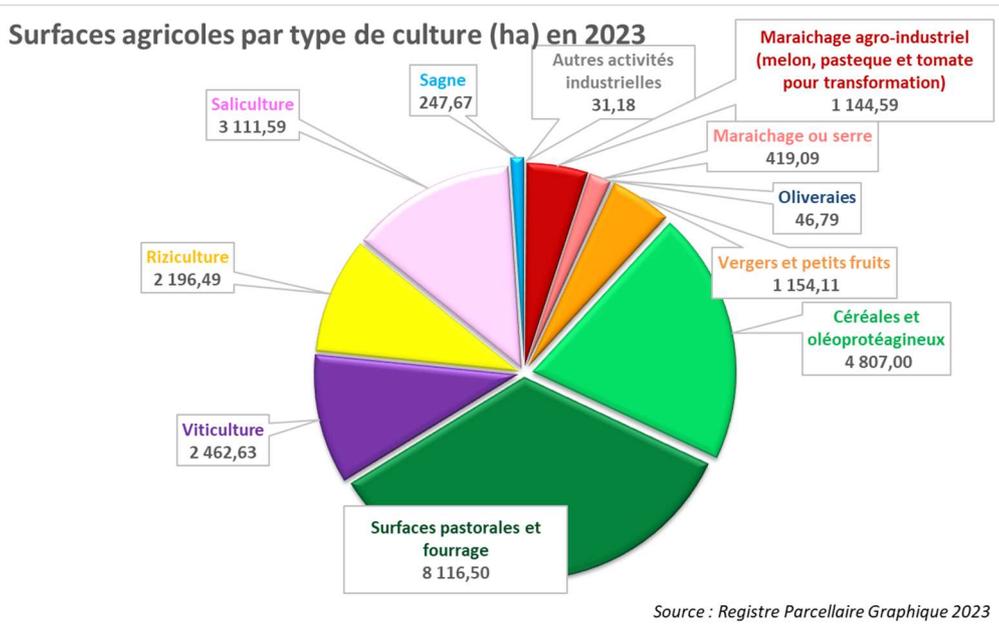
État

Définition de l'indicateur

Recensement des surfaces agricoles et du nombre d'exploitations par activité traditionnelle liée aux zones humides sur le territoire. Les activités concernées sont l'agriculture, la sagne et la saliculture. Le tourisme n'est pas pris en compte dans cette évaluation (cf. dispositions A2-1, A2-2, A2-5).

Résultats et interprétation





En 2023, les cultures les plus représentées sur le périmètre du SAGE Camargue gardoise sont les mêmes que celles de 2022, à savoir : la riziculture, les surfaces pastorales et fourrage, la saliculture, la viticulture, les céréales et oléoprotéagineux.

Contrairement à 2021-2022, la surface de roselières exploitées en 2023 a augmenté de 33,46% par rapport à 2022. En effet, la tendance de roselières exploitées (sagne) est en légère augmentation pour le Charnier Scamandre (+ 66 ha), de même que pour le reste de la Camargue gardoise (+ 10,8 ha). Ainsi, la proportion de sagne provenant du secteur Charnier-Scamandre par rapport aux superficies totales exploitées en Camargue est en hausse de près de 10%, passant de 21% en 2021-2022 à 32,5% pour l'hiver 2022-2023. Ces petites augmentations sont très réduites au regard des surfaces historiquement exploitées dans le secteur du Scamandre Charnier. Ainsi, et comme les années précédentes, le secteur de « Je m'en repens » (à Saint Gilles) représente l'immense majorité des surfaces exploitées en Camargue gardoise (Source : rapport sur le suivi de l'état de conservation de l'habitat « Roselière », année 2023, Tour du Valat).

Contrairement à 2021-2022, la surface en riziculture en 2023 est stable. Elle est de 2196,49 ha en 2023 et de 2020,96 ha en 2022.

La surface en viticulture est de 2462,63 ha en 2023, soit une diminution de 36,06 % par rapport à 2022.

Les surfaces en maraichage agro-industriels, en maraichage ou serre, autres activités industrielles, vergers et petits fruits, oliveraies sont plutôt stables par rapport à 2022.

Les surfaces pastorales et fourrage sont de 8116,50 ha en 2023, en diminution de 12,85% par rapport en 2022.

Les surfaces en céréales et oléoprotéagineux sont de 4807 ha, en augmentation de 13,87 % par rapport à 2022.

Enjeu A : Préserver, restaurer et gérer durablement les zones humides du territoire et les activités socio-économiques qui leur sont liées

5

Ressources piscicoles

Réponse

Définition de l'indicateur

Avancement des actions de connaissance et de préservation de la ressource piscicole (cf. disposition A3-1).

Résultats et interprétation

Absence de données

Le bilan des ressources piscicoles n'a pas commencé.

Enjeu B : Suivre et reconquérir la qualité des eaux et des milieux aquatiques

6

Surveillance des eaux de surface

Réponse

Définition de l'indicateur

Nombre de points ayant fait l'objet d'un suivi de qualité des eaux de surface pendant l'année (cf. disposition B1-1).

Résultats et interprétation



Suivi des canaux et cours d'eau

En 2023, 9 stations ont été suivies dans le cadre des réseaux nationaux des Agences de l'eau.

Suivi des étangs

En 2023, un suivi DCE a été réalisé sur les étangs Marette, Scamandre et Crey. Suite à un refus pour accéder à l'étang du Charnier, ce suivi n'a pas été réalisé sur cette masse d'eau. Le prochain suivi DCE sera réalisé en 2025.

Suivi de la masse d'eau côtière

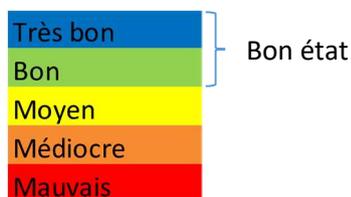
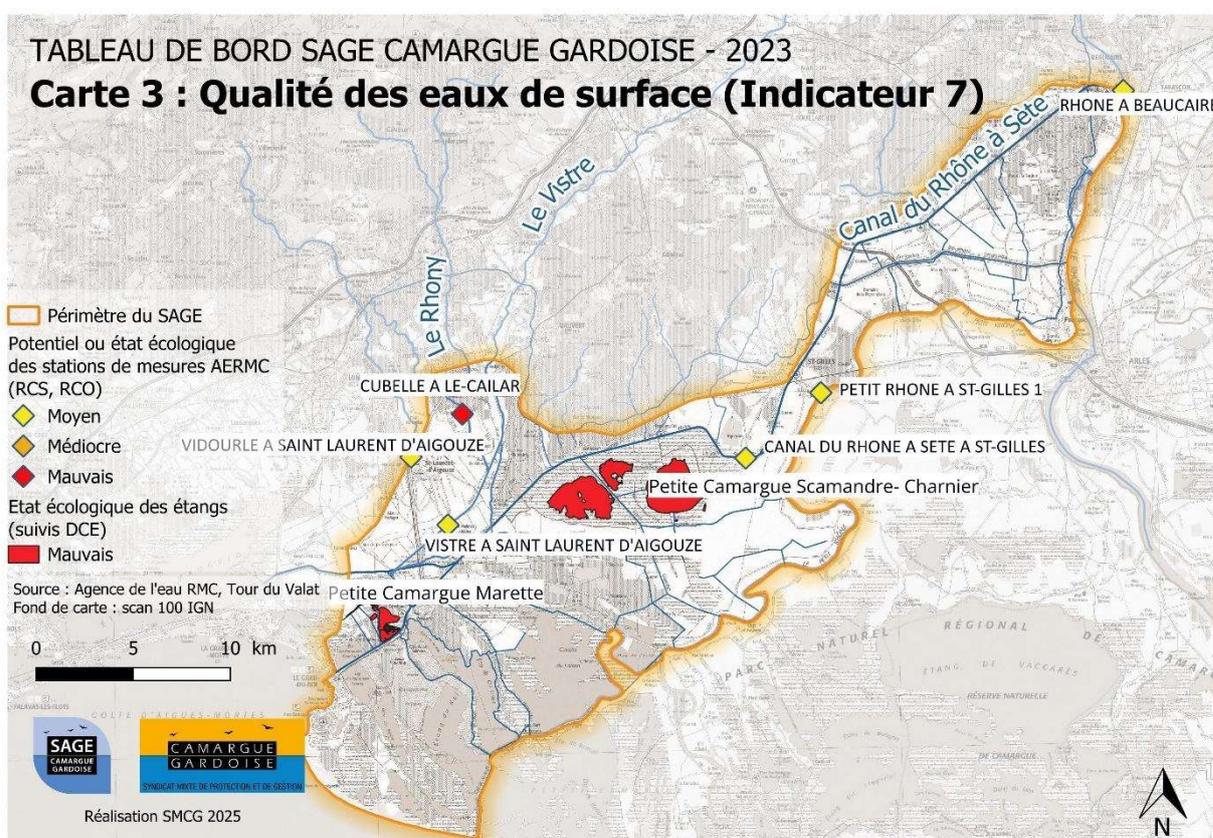
En 2023, la masse d'eau côtière FRDC02f – Frontignan - Pointe de l'Espiguette n'a pas été suivie. Le prochain suivi de cette masse d'eau sera réalisé en 2024.

Enjeu B : Suivre et reconquérir la qualité des eaux et des milieux aquatiques		
7	Qualité des eaux de surface	État

Définition de l'indicateur

État ou potentiel écologique des masses d'eau superficielles (cf. disposition B1-1).

Résultats et interprétation



Sur le bassin versant Camargue gardoise

Code de la station	Nom de la station	Origine du suivi	Type de masse d'eau	Sous Bassin versant concerné	2022	2023
06131940	CANAL DE CAPETTE A VAUVERT 1	RCD30	MEA	Petite Camargue	MOY **	ND
06131950	CANAL DE CAPETTE A VAUVERT 2	RCD30	MEA	Petite Camargue	MED**	ND
06131910	CANAL DU RHONE A SETE A ST-GILLES	CO	MEA	Petite Camargue	ND	MOY*
06131920	CANAL DU RHONE A SETE A VAUVERT	RCD30	MEA	Petite Camargue	MOY**	ND
06131960	CHENAL MARITIME A AIGUES-MORTES	RCD30	MEA	Petite Camargue	MED**	ND
06131900	PETIT RHONE A ST-GILLES 1	RCS, CO	MEFM	Petite Camargue	MOY**	MOY**
06131930	PETIT RHONE A ST-GILLES 2	RCD30	MEFM	Petite Camargue	BON**	ND

*Potentiel écologique pour masse d'eau artificielle, MEA (canaux) et masse d'eau fortement modifié (MEFM) ;

**Etat Physico-chimique (lorsque que l'état biologique n'a pas pu être évalué) ; ND : non déterminé

Seule 2 stations ont été suivies en 2023 :

- Le Canal du Rhône à Sète à Saint Gilles : son potentiel écologique a été évalué à moyen. L'élément déclassant est la température.
- Le Petit Rhône à St Gilles 1 : son potentiel écologique a été évalué à moyen.

Sur le bassin versant du Vistre Costière

Code de la station	Nom de la station	Origine du suivi	Type de masse d'eau	Sous Bassin versant concerné	2022	2023
06193660	CUBELLE A LE-CAILAR	RCO	MEN	Vistre Costière	MAUV	MAUV
06193800	VIEUX VISTRE A LE-CAILAR	Coold	MEN	Vistre Costière	ND	ND
06178017	VISTRE A LE CAILAR	RCD30	MEN	Vistre Costière	MOY*	ND
06193700	VISTRE A ST-LAURENT-D'AIGOUZE	RCS/RCO	MEFM	Vistre Costière	MED*	MOY*
06178018	VISTRE A ST-LAURENT-D'AIGOUZE	RCD30	MEFM	Vistre Costière	MOY**	ND
06000004	RUISSEAU DU VIEUX VISTRE A CAILAR	CO	MEFM	Vistre Costière	ND	ND

6 stations sont situées à la fois sur le bassin versant du Vistre Costières. 2 ont été suivies en 2023 :

- Sur la station de suivi « Cubelle à le Cailar », l'état écologique a été évalué à mauvais comme en 2022. Les éléments déclassants sur cette station sont : les nutriments phosphorés et azotés, les invertébrés benthiques, les diatomées ainsi que l'oxygène.
- Sur la station « Vistre à Saint Laurent d'Aigouze, le potentiel écologique a été évalué à moyen en 2023. On observe une petite amélioration sur cette station puisqu'en 2022, son potentiel écologique avait été évalué à médiocre. Les éléments déclassants sur cette station sont : l'oxygène, les nutriments phosphorés et les diatomées.

Sur le bassin versant du Vidourle

Code de la station	Nom de la station	Origine du suivi	Type de masse d'eau	Sous Bassin versant concerné	2022	2023
06192000	VIDOURLE A SAINT LAURENT D'AIGOUZE	RCB, RCS, Coold	MEFM	Vidourle	MOY*	MOY*
06192200	VIDOURLE A AIGUES MORTES	RCD30	MEFM	Vidourle	MAUV**	ND

Sur les 2 stations de suivi, 1 seule a été suivie : la station « Vidourle à Saint Laurent d'Aigouze ». Son potentiel écologique a été évalué à moyen. Les éléments déclassants sont les suivants : les polluants spécifiques (cuivre et arsenic), l'oxygène et les diatomées. Il n'y a pas d'évolution depuis 2022.

Suivi DCE (Directive Cadre sur l'Eau) des étangs

Au titre de la DCE, les étangs de Camargue Gardoise sont suivis tous les 2 ans depuis 2013 (sauf l'étang de la Marette, pour lequel des données sont disponibles depuis 2003). L'état écologique est évalué sur la base d'éléments de qualité biologique (phytoplancton) et de paramètres physico-chimiques (liés à l'azote et au phosphore). Le classement est établi selon 5 classes, de très bon à mauvais.

Il est à noter que dans certains cas, seuls les résultats des paramètres physico-chimiques ont été pris en compte (**).

**Etat Physico-chimique (lorsque que l'état biologique n'a pas pu être évalué)

En 2023, le suivi DCE a été réalisé sur les étangs Crey et Scamandre. Aucun suivi n'a été réalisé sur l'étang du Charnier suite à un refus d'accès sur l'étang.

Les étangs Scamandre-Crey-Charnier sont évalués en « mauvais état » pour l'année 2023.

L'état écologique global du complexe d'étang s'est dégradé depuis 2015 (état moyen en 2015, médiocre en 2017 et état mauvais en 2021 et 2023), tandis que l'objectif est l'atteinte du bon état en 2027.

Nom de la station	2023
Étang du Scamandre : SC1	MEDIOCRE
Étang du Scamandre : SC2	MAUVAIS
Étang du Scamandre : SC3	MAUVAIS
Étang du Scamandre : SC4	MAUVAIS
Étang du Crey : CR1	MAUVAIS**
Étang du Crey : CR2	MEDIOCRE**
Étang du Crey : CR3	MEDIOCRE
Étang du Charnier : CH1	<i>Absence de données</i>
Étang du Charnier : CH2	<i>Absence de données</i>
Étang du Charnier : CH3	<i>Absence de données</i>
Étang du Charnier : CH4	<i>Absence de données</i>

Quatre stations ont été inventoriées sur l'étang de la Marette (Aigues-Mortes). L'étang de la Marette est évalué en « mauvais état » pour l'année 2023. L'état écologique s'est dégradé depuis 2019 (état moyen en 2015, 2017 et 2019) et état mauvais en 2021 et 2023.

Nom de la station	2023
Étang de la Marette : MARN	MAUVAIS
Étang de la Marette : MARN2	MAUVAIS**
Étang de la Marette : MARS1	MAUVAIS
Étang de la Marette : MARS5	MAUVAIS**

Enjeu B : Suivre et reconquérir la qualité des eaux et des milieux aquatiques		
8	Qualité de la nappe des alluvions du Rhône en plaine d'Argence	État

Définition de l'indicateur

Mise en place d'un suivi particulier sur le captage prioritaire des Castagnottes et qualité des eaux souterraines sur ce captage (cf. disposition B3-10).

Résultats et interprétation

Année	Mise en place d'un plan d'action	Résultat
2023	NON	BON

Le plan d'actions et l'aire d'alimentation du captage prioritaire des Castagnottes n'ont pas encore été définis. L'étude de délimitation de l'Aire d'Alimentation de Captage a été relancée en 2021.

Les résultats sont donc présentés au regard des normes AEP (Alimentation en Eau Potable) concernant les nitrates et les pesticides. Pour 2023, le suivi est bon pour les nitrates et les pesticides.

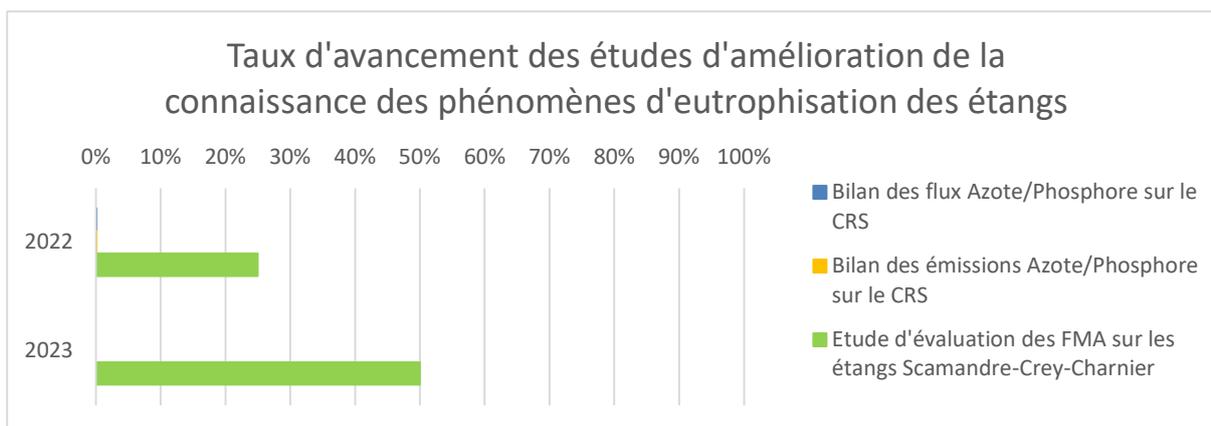
Pour rappel, les seuils à ne pas dépasser pour l'eau potable sont de 50 mg/l pour le nitrate, de 0,5 µg/l pour la somme des pesticides et de 0,1 µg/l pour chaque pesticide individuellement.

Enjeu B : Suivre et reconquérir la qualité des eaux et des milieux aquatiques		
9	Connaissance de l'eutrophisation des étangs	Réponse

Définition de l'indicateur

Avancement des études d'amélioration de la connaissance des phénomènes d'eutrophisation des étangs (cf. dispositions B1-2, B1-3).

Résultats et interprétation



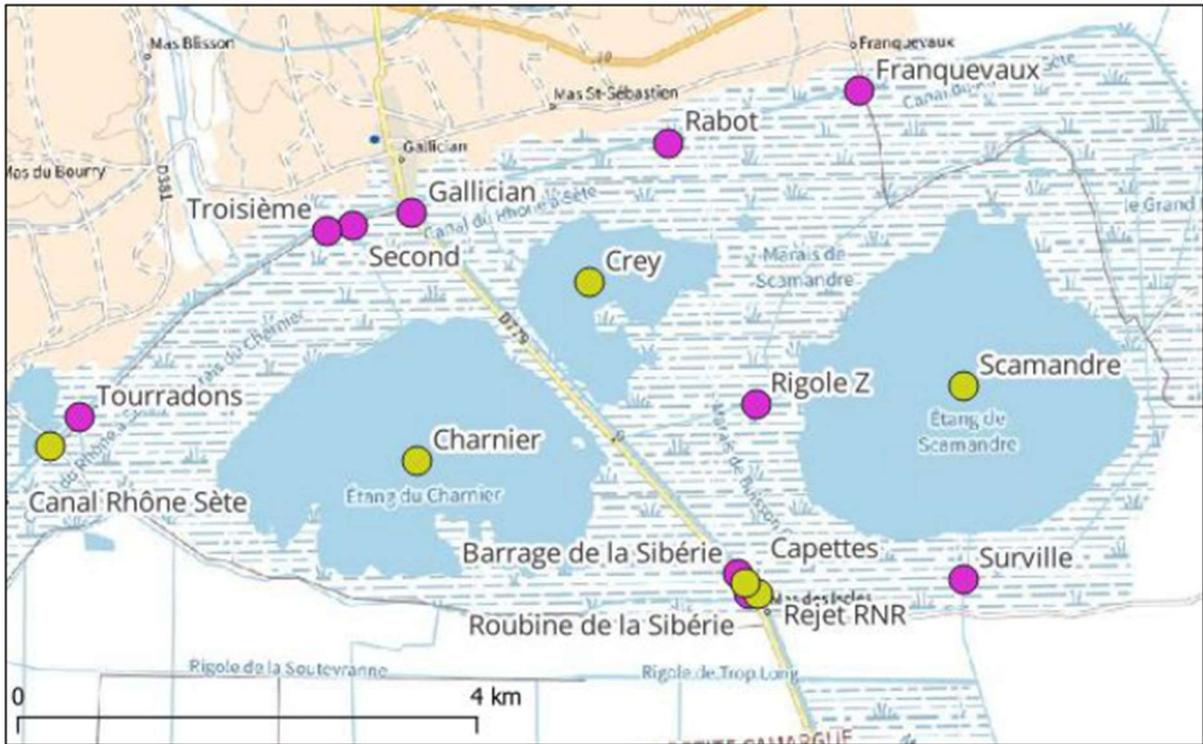
Les bilans des flux et des émissions d'azote et de phosphore sur le CRS (Canal du Rhône à Sète) n'ont pas commencé.

En 2023, la première étape de l'étude FMA sur les étangs Scamandre-Crey-Charnier s'est poursuivie. Le SMCG a en effet missionné le bureau d'études HYDRIAD, qui a démarré la récolte de données en août 2022.

Les campagnes de mesures et d'acquisition de données ont eu lieu pendant l'année 2023 (plus précisément d'août 2022 à août 2024) et ont comporté :

- Des mesures de débit (jaugeages) dans les canaux ;
- Des mesures physico-chimiques in situ dans les étangs et les canaux (température, pH, conductivité, salinité, turbidité) ;
- Des prélèvements d'eau pour analyses chimiques des différentes formes de l'azote et du phosphore (nutriments) et des matières en suspension dans les étangs et les canaux, ainsi que la chlorophylle a (uniquement dans les étangs).

Par ailleurs, un suivi haute fréquence du niveau d'eau, de la température et de la salinité des étangs du Scamandre et du Charnier a été réalisé.



Points de mesures réalisés en 2022-2024 dans le cadre de la phase 1 – étude FMA

(points violet = débit+qualité ; points jaunes = qualité)

Prestation HYDRIAD pour le compte du SMCG

Enjeu B : Suivre et reconquérir la qualité des eaux et des milieux aquatiques		
10	Définition et application des plans de gestion des étangs	Réponse

Définition de l'indicateur

Mise en œuvre des plans de gestion relatifs aux étangs Scamandre-Crey-Charnier, Médard et Murette (cf. dispositions B3-6, B3-7, B3-8).

Résultats et interprétation

	Scamandre-Crey-Charnier	Médard	Murette
Dernière mise à jour, élaboration, ou optimisation du plan de gestion	2001	2018	1996
Mise en œuvre du calendrier de gestion	20,00%	61,00%	42,00%
Actions réalisées (1 : Une action, 2 : 2 actions ou plus engagées)	1 Pas de programme d'action prévu	2 Nombre d'actions réalisées : 3	2 Nombre d'actions réalisées : 3
Bilan 2023 (note /6)	1,4	5,26	4,84

En 2023, il n'y a pas eu de nouvelle action réalisée dans le cadre du plan de gestion Scamandre-Crey-Charnier. Toutefois, la Communauté de Communes Petite Camargue a réuni le Comité des Marais le 23/05/23 afin de présenter les objectifs d'actions (études, renouvellement du plan de gestion) pour 2023 et les années suivantes.

Des actions ont été portées sur l'étang de la Murette par la commune d'Aigues Mortes et le Conservatoire du Littoral :

- ✓ Surveillances des échanges hydrauliques et de la qualité de l'eau,
- ✓ Maitrise des apports diffus en provenance des bassins versants,
- ✓ Maitrise foncière des secteurs de la Renarde, Peccais bas et de la Rayette.

Des actions ont été menées sur l'étang du Médard, avec la coordination du CEN Occitanie :

- ✓ 2 actions courantes : vérification des ouvrages, suivi des données bathymétrie ;
- ✓ 1 action spécifique en 2023 : arrêté de police du maire sur les usages.

Enjeu B : Suivre et reconquérir la qualité des eaux et des milieux aquatiques		
11	Bilan de l'utilisation des produits phytosanitaires	Réponse

Définition de l'indicateur

Avancement du bilan des pratiques d'utilisation des produits phytosanitaires et définition des préconisations (cf. disposition B1-4).

Résultats et interprétation

Absence de données

Définition des préconisations	Non
-------------------------------	------------

Le bilan des pratiques d'utilisation des produits phytosanitaires n'a pas commencé. Il sera effectué ultérieurement.

Enjeu B : Suivre et reconquérir la qualité des eaux et des milieux aquatiques		
12	Utilisation des produits phytosanitaires par les communes	Réponse

Définition de l'indicateur

Engagement des communes dans la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires via les démarches PAPPH et la charte « Zéro phyto » (cf. disposition **B2-1**).

Résultats et interprétation

Absence de données

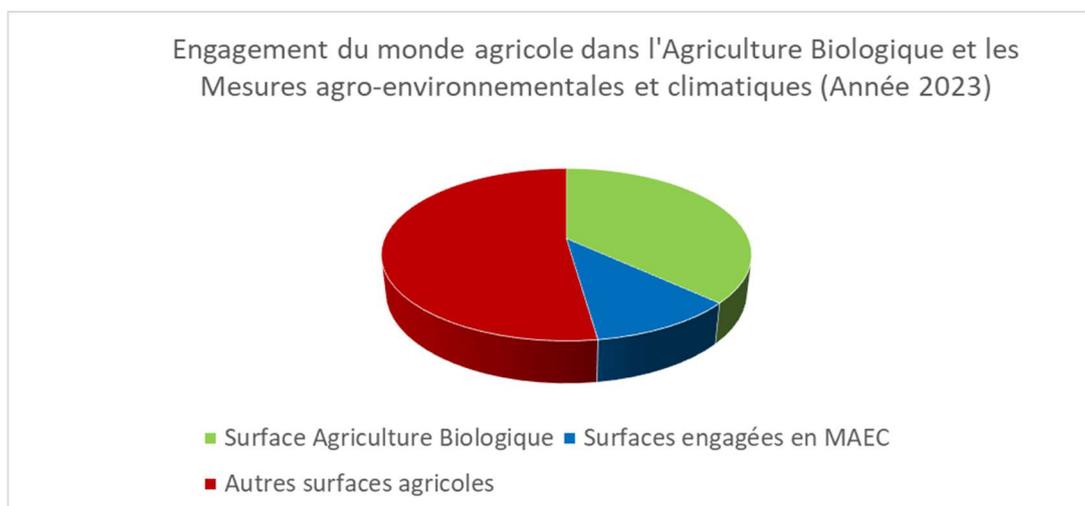
L'utilisation des produits phytosanitaires par les communes est aujourd'hui interdite par la loi Labbé. Cet indicateur ne sera donc plus analysé chaque année.

Enjeu B : Suivre et reconquérir la qualité des eaux et des milieux aquatiques		
13	Engagement du monde agricole dans les objectifs du SAGE	Réponse

Définition de l'indicateur

Engagement des agriculteurs pour des pratiques culturales compatibles avec les grandes orientations du SAGE via des MAEC ou l'agriculture biologique (cf. dispositions [A2-5](#), [B2-3](#)).

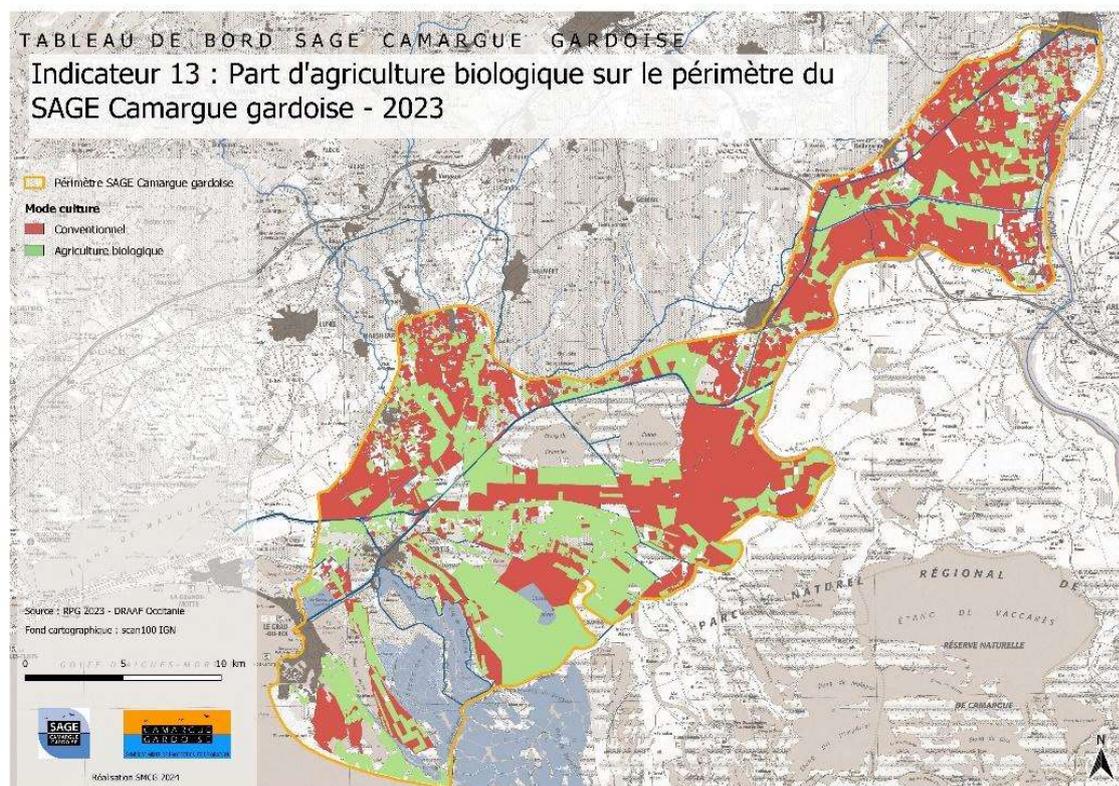
Résultats et interprétation



Agriculture biologique

Type de culture	2022 % en bio par type de culture par rapport à la surface totale de la culture	Surface en ha 2023		Total	2023 % en bio par type de culture par rapport à la surface totale de la culture	Evolution entre 2022-2023 % en bio
		Conventionnel	Bio			
Riz	15,41	1789,90	406,59	2196,49	18,51	↑
Céréales/oléo-protéagineux	11,41	3934,90	872,10	4807,00	18,14	↑
Surfaces pastorales et fourrage	49,21	4701,65	8116,50	16062,46	50,53	↑
Viticulture	70,41	1066,97	1395,66	2462,63	56,67	↓
Vergers et petits fruits	15,20	1938,60	378,66	2317,26	16,34	↑
Oliveraies	55,75	6,79	40,00	46,79	85,49	↑
Maraichage ou serre	14,30	397,60	21,49	419,09	5,13	↓
Maraichage agro- industrielles	8,30	1076,88	67,71	1144,59	5,92	↓
Autres activités industrielles	83,67	4,88	26,30	31,18	84,35	↑
Totaux	37,79	13489,62	7875,80	21365,42	36,86	↓

En 2023, sur le périmètre du SAGE, 7875,80 hectares sont engagés dans une démarche d'agriculture biologique, soit 36,86 % de la surface totale agricole. Il y a une légère diminution des surfaces agricoles engagées en agriculture biologique par rapport à 2022.



Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEc)

Dans le cadre de la nouvelle PAC 2023-2027, la DRAAF Occitanie a défini en 2022 la stratégie régionale de mise en œuvre des MAEC avec ses partenaires financeurs (DREAL, Agences de l'Eau). Ce travail a permis :

- D'identifier 4 enjeux : eau / biodiversité remarquable / milieux agro pastoraux / soutien aux filières ;
- De décider des zones à enjeux retenues (36) ;
- De choisir les mesures à mettre en œuvre en fonction des enjeux environnementaux identifiés.

La sélection s'est effectuée à partir du catalogue national : ce sont ainsi 47 mesures qui ont été retenues en Occitanie. Au sein de certaines mesures, des paramètres des cahiers des charges nationaux ont également pu être adaptés par les opérateurs en fonction du contexte agronomique et environnemental du territoire.

Plusieurs opérateurs de territoire ont déposé un projet agroenvironnemental et climatique (PAEC) pour la mise en œuvre de MAEC sur tout ou partie de la Camargue Gardoise pour l'année 2023.

4 PAEC avec des mesures « localisées » (ouvertes à la parcelle) :

Nom PAEC/Territoire	Code PAEC	Animateur PAEC	Enjeux environnementaux visés	Périmètre//SAGE CG
Camargue Gardoise	CAMG	SMCG	Milieux/habitats : roselières, prairies de fauche, habitats d'intérêts communautaires pastoraux	Périmètre Natura 2000, ZSC Petite Camargue
Riz Camargue Gardoise	RZCG	SMCG	Lutte contre la salinisation des sols, réduction des produits phytosanitaires	Périmètre quasi identique au périmètre SAGE
Terre d'Argence	BEAU	COGARD	Espèces: Cistude d'Europe, odonates	Périmètre Nord-Est du SAGE : Fourques, Bellegarde, Beaucaire
Costières Nîmoises	COST	COGARD	Espèces : Outarde canepetière, Pie grièche méridionale, Pie grièche à tête rousse, papillons de jour	Le Cailar, Bellegarde, au Nord du périmètre SAGE CG

1 PAEC avec des mesures « système » (le cahier des charges s'appliquant sur la totalité ou presque de l'exploitation) :

Nom PAEC/Territoire	Code PAEC	Animateur PAEC	Enjeux environnementaux visés	Périmètre//SAGE CG
Maintien du pastoralisme individuel dans le Gard	GMPI	Chambre d'agriculture du Gard	Maintien du pastoralisme individuel	Périmètre très large, incluant dans le SAGE : Saint Gilles, Vauvert, Saint Laurent d'Aigouze, Le Cailar

En 2023, des MAEC ont été contractualisées dans le cadre de 3 PAEC, représentant :

- 58 contrats signés,
- 40 exploitants engagés,
- 2325 hectares engagés, soit 11% de la surface agricole utile,
- 9,85 km de linéaires engagés (haies et fossés).

Nom PAEC/Territoire	Animateur PAEC	Nombre de contrats	Surfaces (ha)	Linéaires	Précisions Linéaires
Camargue Gardoise	SMCG	38	843	5950	5950 mètres linéaires (5000 m de fossés+950 ml de haies)
Riz Camargue Gardoise	SMCG	19	1482,34	0	
Terre d'Argence	COGARD	1	0	3905	3905 m de fossés

Typologies des MAEC contractualisées :

ROSE Gestion des roselières

PRA3 Gestion pastorale

OUV2 Gestion pastorale et entretien mécanique

ESP1 Mise en défend

ESP4 Retard de fauche ou d'utilisation

IAE1 Entretien linéaire arboré

IAE3 Entretien fossés

RIZ1 Gestion des rizières - faux semis mécanique

RIZ2 Gestion des rizières - semis à sec ou repiquage



Cartographie des surfaces engagées en MAEC « riz » (RIZ1 et RIZ2) en 2023

PAEC animé par le SMCG

Enjeu B : Suivre et reconquérir la qualité des eaux et des milieux aquatiques		
14	Fonctionnement des stations de traitement des eaux usées	Pression

Définition de l'indicateur

Résultats d'autosurveillance des stations d'assainissement collectif. Les informations relevées sont les suivantes : rejets en DBO5-DCO-NGL-Phosphore total, Matières en suspension, NTK et NH4, analyse des déversements d'eaux usées brutes en tête de station (A2), nombre de jours de déversements, état des réseaux (conformité par temps sec et par temps de pluie). Pour les différents rejets, on se base sur les normes réglementaires en vigueur par station. (cf. disposition B3-3).

Résultats et interprétation

	Fonctionnement de la STEP en terme de rejets dans le milieu satisfaisant	Etat des réseaux satisfaisant	Fonctionnement global de la STEP satisfaisant
AIMARGUES	Oui	Oui	Oui
BEUCAIRE	Oui	Oui	Oui
BEAUVOISIN - GENERAC	Oui	Oui	Oui
BELLEGARDE	Oui	Oui	Oui
LE CAILAR	Oui	Oui	Oui
FOURQUES	Oui	Oui	Oui
LE GRAU DU ROI	Oui	Oui	Oui
ST GILLES	Oui	Oui	Oui
VAUVERT	Oui	Non	Non
VAUVERT - GALLICIAN	Oui	Oui	Oui

En 2023, toutes les stations sont conformes règlementairement, sauf la STEU de Vauvert.

La STEU de Vauvert (15000 EH – équivalents-habitants) est non conforme en temps sec : Un déversement par temps sec durant 2 jours, suite à une erreur humaine, ne permet pas de valider la conformité « temps sec » pour le réseau de collecte. Elle est également en surcharge organique à 231%.

Enjeu C : Gérer le risque sur un territoire inondable en continuité hydraulique avec d'autres territoires

15

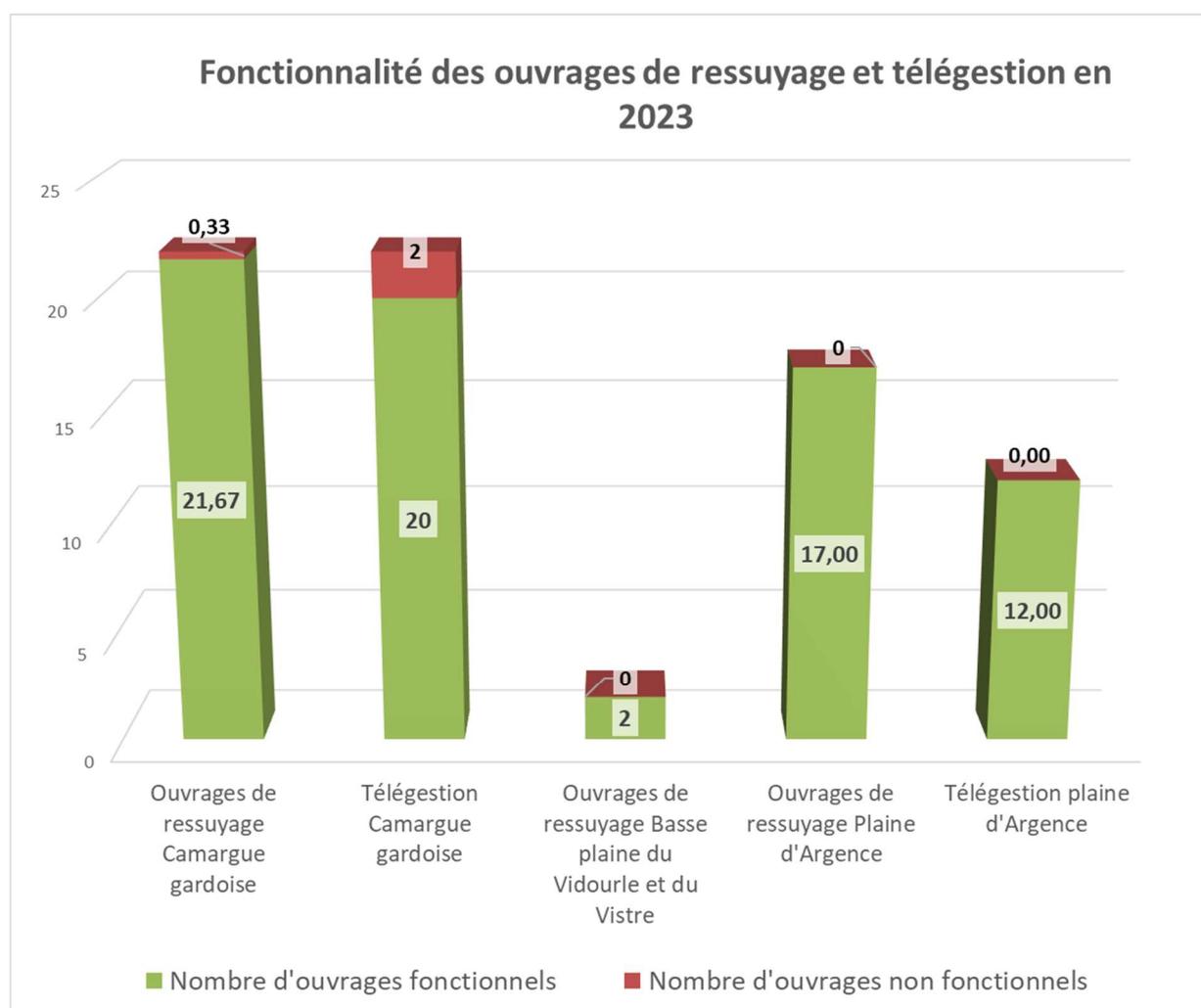
Part de fonctionnalité des dispositifs de ressuyage

État

Définition de l'indicateur

Nombre d'ouvrages de ressuyage et de postes locaux de télégestion fonctionnels (cf. disposition C1-1).

Résultats et interprétation



En Petite Camargue

En 2023, les ouvrages de ressuyage Petite Camargue en gestion courante ainsi que la télégestion sont globalement en bon fonctionnement. Le taux de fonctionnalité des ouvrages de ressuyage en gestion courante est de 98,50 %. La télégestion a un taux de fonctionnalité de 90,9 %.

En gestion courante, il ne reste 2 pompes sur 3 sur la Station du Bourgidou.

En 2023, il existait quelques dysfonctionnements sur la télégestion de certains ouvrages :

- Dysfonctionnement des capteurs de niveau d'eau sur les ouvrages suivants : point de mesure Scamandre roubine, point de mesure Charnier, station de mas de Liviers, Barrage de la Sibérie, Bourgidou, martellières tourradons-Charnier
- Dysfonctionnement du capteur niveau étang Charnier au niveau des martelières de Tourradons-Charnier
- Dysfonctionnement des capteurs d'ouverture et de fermeture des martelières sur les stations suivantes : Martelière de Franquevaux/Scamandre, Barrage de la Sibérie, Martellières des Tourradons/Charnier.

Plaine d'Argence

En 2023, les ouvrages de ressuyage ainsi que la télégestion en Plaine d'Argence fonctionnent parfaitement.

Basse plaine du Vidourle et du Vistre

En 2023, les ouvrages de ressuyage basse plaine du Vidourle et du Vistre ainsi que les deux stations de pompage situées sur la commune de Saint Laurent d'Aigouze fonctionnent parfaitement.

Enjeu C : Gérer le risque sur un territoire inondable en continuité hydraulique avec d'autres territoires		
16	PCS intégrant les recommandations du SAGE	Réponse

Définition de l'indicateur

Intégration des éléments cités par le SAGE dans les plans communaux de sauvegarde (PCS). Les éléments observés sont : coordination intercommunale, surveillance et intervention sur les ouvrages et les digues, intégration du schéma de ressuyage, mise à jour régulière du PCS (cf. disposition C1-2).

Résultats et interprétation

Quatre communes ont révisé leur PCS en 2023 :

- Beauvoisin,
- Le Cailar,
- Saint Gilles,
- Vauvert.

L'analyse de la prise en compte des recommandations du SAGE devra être réalisée sur la base de ces nouveaux PCS.

Enjeu C : Gérer le risque sur un territoire inondable en continuité hydraulique avec d'autres territoires		
17	Actions de prévention contre les inondations	Réponse

Définition de l'indicateur

Réalisation des programmes de prévention contre les inondations dans le cadre du PAPI Vistre, du PAPI Vidourle et du plan Rhône (cf. disposition C2-1).

Résultats et interprétation

Du fait de la complexité pour renseigner cet indicateur, cet indicateur ne sera plus renseigné annuellement mais seulement à mi-parcours et à la fin des programmes.

Enjeu C : Gérer le risque sur un territoire inondable en continuité hydraulique avec d'autres territoires		
18	Actions de réduction de vulnérabilité aux inondations	Réponse

Définition de l'indicateur

Nombre de bâtiments et d'activités ayant bénéficié d'actions de réduction de la vulnérabilité (cf. disposition C2-5).

Résultats et interprétation

Année	Nombre d'actions de réduction de vulnérabilité						
	Habitat		Bâtiments publics		Bâtiments et activités agricoles		
	Nombre de diagnostics	Nombre de travaux	Nombre de diagnostics	Nombre de travaux	Nombre de pré-diagnostics	Nombre de diagnostics	Nombre de travaux
2023	11	1	1	0	1	0	1

Actions de réduction de la vulnérabilité inondation sur les habitats

En 2023, dans le cadre de la démarche ALABRI, 4 diagnostics habitat ont été réalisés : 2 sur la commune de Vauvert et 2 sur la commune de Le Cailar. Il n'y a pas eu de travaux engagés. Dans le cadre de la démarche Nîm'ALABRI, 7 diagnostics habitats ont été réalisés sur la commune de Saint Gilles. Des travaux ont été réalisés sur 1 bâtiment de cette commune.

Actions de réduction de la vulnérabilité inondation Bâtiments publics

En 2023, il y a eu 1 diagnostic réalisé sur les bâtiments publics, mais pas de travaux réalisés.

Actions de réduction de la vulnérabilité inondation sur les bâtiments et activités agricoles

Dans le cadre du Plan Rhône, une démarche afin de mener des actions de réduction de vulnérabilité inondation sur le volet agricole est menée par la Chambre d'agriculture du Gard sur toutes les communes du périmètre du SAGE.

En 2023, il y a eu 1 pré-diagnostic, pour lequel un diagnostic ne sera pas réalisé (situation non adaptée à la démarche « rédaction de la vulnérabilité aux inondations). Toutefois, des travaux ont été réalisés sur 1 exploitation (élevage, sur la commune de Vauvert).

Enjeu C : Gérer le risque sur un territoire inondable en continuité hydraulique avec d'autres territoires		
19	Actions de gestion durable et équilibrée du littoral	Réponse

Définition de l'indicateur

Nombre d'actions concernant le littoral s'inscrivant dans une logique de gestion durable et équilibrée, apparaissant dans la liste suivante ou non (cf. disposition C2-4). Parmi les actions considérées pour cet indicateur :

- Principe d'intervention pour la gestion du trait de côte établi à l'échelle de la cellule hydrosédimentaire
- Mise en place d'un système de protection du trait de côte respectueux de l'environnement
- Restauration du second cordon dunaire
- Entretien ou restauration de la dynamique fonctionnelle et naturelle du massif dunaire, des milieux humides associés ou de la mer
- Relocalisation d'activités, de biens ou de personnes dans le cadre d'un repli stratégique

Résultats et interprétation

En 2023, le SYMADREM a mis en place les travaux de restauration du cordon dunaire des baronnets, à l'Est du Grau du Roi. La plage des Baronnetts subit une érosion très forte du littoral. Les travaux, financés à 70% par l'Etat et à 30% par le SYMADREM, ont eu pour objectif de renforcer l'arrière du cordon dunaire naturel et à le relier au cordon de seconde ligne. Ces travaux, réalisés de février à octobre 2023, font l'objet d'une synthèse : <https://www.symadrem.fr/wp-content/uploads/2024/04/Restauration-douce-du-cordon-dunaire-des-Baronnets-VF-imprim.pdf>

Indicateur transversal

20

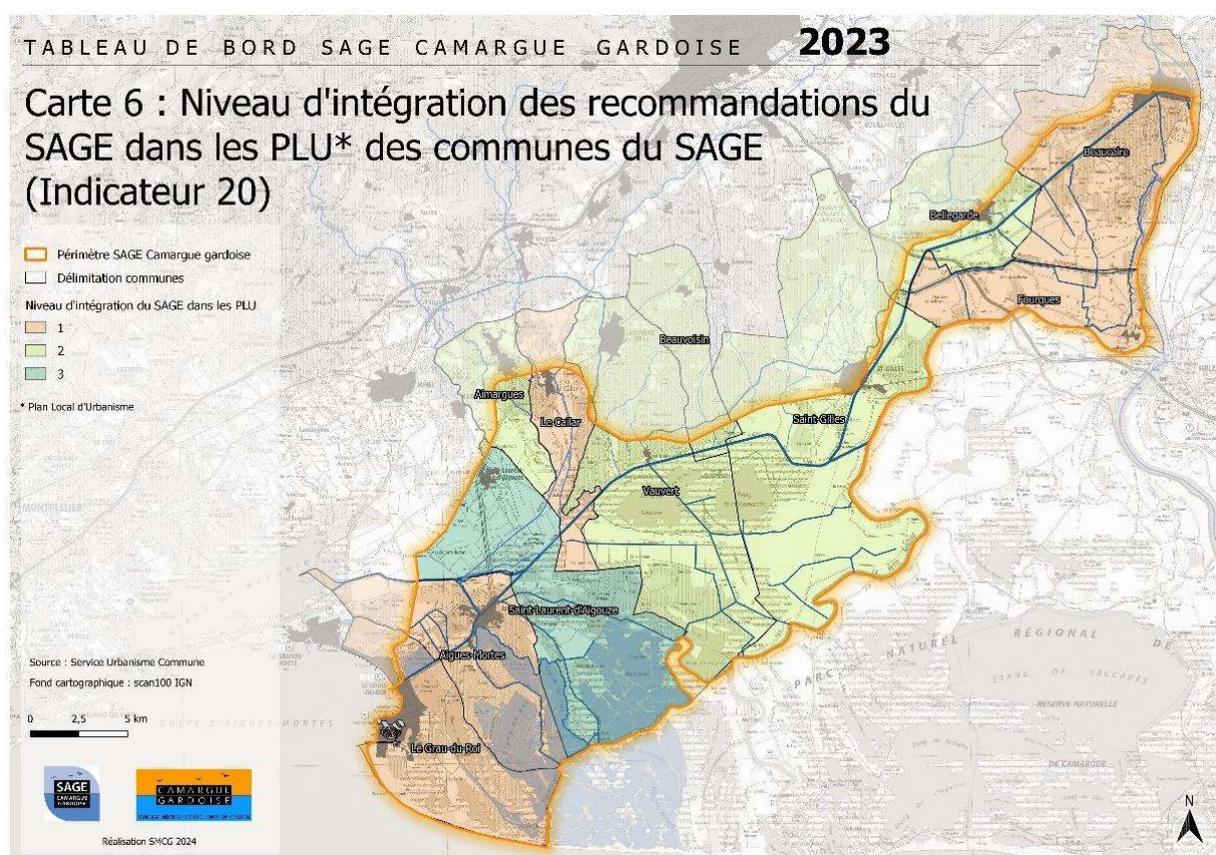
PLU intégrant les recommandations du SAGE

Réponse

Définition de l'indicateur

Intégration des éléments cités par le SAGE dans les PLU. Les éléments observés sont : Préservation des zones humides, de la qualité de l'eau, et des systèmes de ressuyage, bande tampon autour des canaux, cours d'eau et étangs, et maîtrise de l'impact du ruissellement (cf. dispositions A1-4, B3-1, B3-2, C1-4).

Résultats et interprétation



En 2023 :

- La commune du Cailar a lancé la révision de son PLU (délibération du 20/01/2023),
- La commune de Beauvoisin-Franquevaux a lancé la révision de son PLU (délibération du 07/09/2023),
- La commune d'Aigues-Mortes, dans le cadre de la révision du PLU, a organisé un débat sur le PADD (délibération du 09/02/2023),
- La commune de Saint Laurent d'Aigouze a approuvé la modification simplifiée n°2 du PLU (le 09/05/2023).

Interprétation des résultats

L'intégration des éléments du SAGE dans les PLU est hétérogène. Seule l'une des communes (Saint Laurent d'Aigouze) a pour l'instant un niveau d'intégration très satisfaisant. La modification simplifiée du PLU de cette commune en 2023 n'a pas d'incidence sur la notation.

Pour les autres communes, il reste plusieurs éléments à intégrer dans la plupart des PLU. Les marges d'améliorations sont à rechercher par exemple dans la création d'un zonage spécial sur les zones humides (Type Nzh, Azh, Uzh...), dans la réalisation d'un inventaire précis des zones humides intégré dans le rapport de présentation, ou enfin dans l'intégration d'une bande tampon autour des cours d'eau et la protection des zones humides via des EBC (Espace Boisé Classé), des emplacements réservés ou via la trame verte et bleue. Notons que les zones humides sont globalement bien préservées à travers les PLU des communes du territoire.

Enjeu D : Assurer une gouvernance locale de l'eau en tenant compte des interactions hydrauliques avec les territoires voisins

21

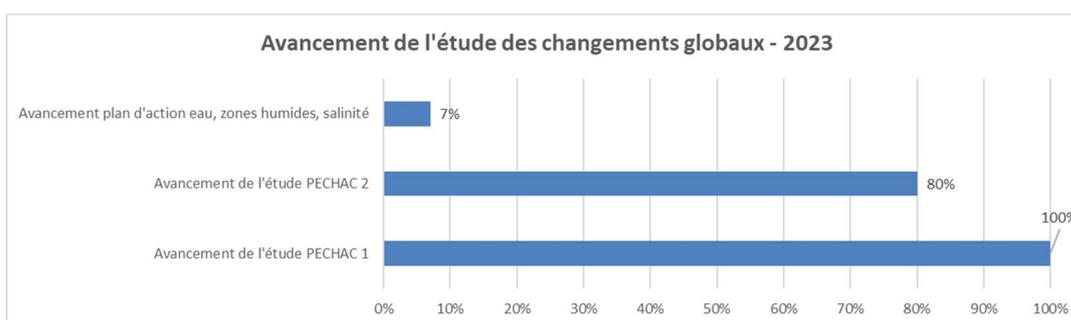
Changements globaux et adaptation du territoire

Réponse

Définition de l'indicateur

Taux d'avancement de l'action d'anticipation des changements globaux (cf. disposition D1-4).

Résultats et interprétation



Scénario d'adaptation proposé

Suivi à long terme mis en place

Non

En 2023, la construction du plan d'action « eau, zones humides, salinité » s'est poursuivie avec la tenue de diverses réunions :

- 29 mars 2023 : réunion sur l'observatoire de la salinité,
- 31 mars 2023 : comité de suivi salinité des sols en Camargue gardoise,
- 13 juin 2023 : COPIL MIZHU présenté par la Chambre d'agriculture du Gard – Bilan des travaux sur la thématique de la salinité et salinisation des sols agricoles sur le littoral de la Camargue gardoise,
- 15 septembre 2023 : comité technique n°1 pour l'élaboration du plan action salinité, échanges et discussions d'une première version présentée par Nicolas BONTON, version co-construite par le SMCG,
- 6 octobre 2023 : comité technique n°2 pour l'élaboration du plan d'action salinité, poursuite des échanges et discussions.

Le projet PECHAC 1 s'est achevé en 2022 et le projet PECHAC 2 a été lancé en 2023. Ce projet, piloté par le CNRS et financé par la Fondation de France, vise à étudier les perceptions du changement climatique par les acteurs et habitants de la Réserve Man & Biosphère de Camargue. Il s'appuie sur l'état des lieux – diagnostic réalisé dans le cadre de PECHAC1 en 2021/2022. Le CPIE Rhône Pays d'Arles participe à PECHAC 2 en animant des ateliers participatifs pour faire émerger des propositions d'adaptation / atténuation. Deux ateliers ont été organisés, ouverts aux habitants de Camargue :

- La Camargue en 2050 : L'Écotourisme
- La Camargue en 2050 : Eau et agriculture

Les scénarios d'adaptation et le suivi à long terme ne pourront être proposés et mis en place qu'une fois que les études et actions seront réalisés à travers le projet PECHAC 2 et le plan d'actions salinité.

Enjeu D : Assurer une gouvernance locale de l'eau en tenant compte des interactions hydrauliques avec les territoires voisins

22

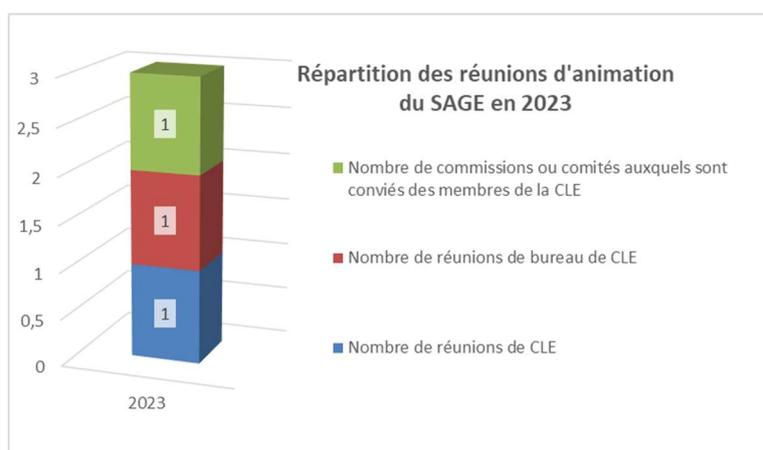
Nombre de réunions d'animation du SAGE

Réponse

Définition de l'indicateur

Nombre de réunions auxquelles des membres de la CLE ont participé ou ont été conviés.

Résultats et interprétation



En 2023, 1 réunion de la CLE s'est tenue le 24 février 2023 dont l'ordre du jour était le suivant :

- Présentation du tableau de bord du SAGE – données 2020,
- Retour sur les avis formulés en 2022,
- Points divers.

Un bureau de CLE a été organisé dont l'ordre du jour était le suivant :

- Recomposition de la CLE,
- Modification des règles de fonctionnement de la CLE,
- Lettre du SAGE Camargue gardoise : 1^{er} numéro.

Une Commission FMA a été organisée le 22 septembre 2023 dont l'ordre du jour a été le suivant :

- Rappel des objectifs et enjeux de cette étude pour le SMCG,
- Fonctionnement des lagunes et phénomène d'eutrophisation sur le complexe – intervention de l'Agence de l'eau RMC,
- Présentation des suivis DCE 2021 sur les étangs Scamandre Crey Charnier,
- Contexte et objectifs de la démarche Flux admissibles – intervention de l'Agence de l'eau RMC,
- Présentation et partage des résultats intermédiaires de l'étude – Hydriad Eau et Environnement.

Ce nombre de réunions paraît satisfaisant pour la dynamique d'animation du SAGE.

Enjeu D : Assurer une gouvernance locale de l'eau en tenant compte des interactions hydrauliques avec les territoires voisins

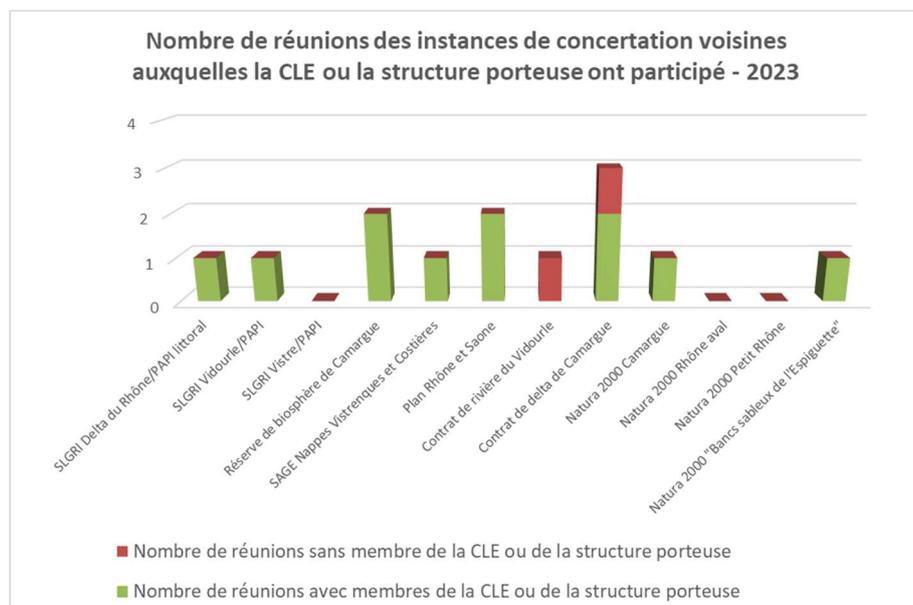
23	Relation CLE/Instances de concertation voisines	Réponse
-----------	--	----------------

Définition de l'indicateur

Part des réunions des instances de concertation des territoires voisins auxquelles la CLE ou la structure porteuse du SAGE est représentée. Cet indicateur a pour objet d'évaluer les efforts consentis pour que les problématiques du SAGE Camargue gardoise soient intégrées aux démarches des territoires voisins et pour favoriser une bonne coordination des actions (cf. disposition **D2-3**).

Les instances de concertation considérées sont celles de : SLGRI Delta du Rhône, SLGRI Vidourle, SLGRI Vistre, réserve de biosphère de Camargue, Plan Rhône et Saône, SAGE Vistre Nappes Vistrenque et Costières, Contrat de rivière du Vidourle, Contrat de delta de Camargue, Natura 2000 Rhône aval et petit Rhône, Natura 2000 en mer "Bancs sableux de l'Espiguette".

Résultats et interprétation



Part de réunions avec participation de la CLE aux instances de concertation voisines	84.6 %
--	---------------

Interprétation des résultats

En 2023, la CLE du SAGE Camargue gardoise est très bien représentée dans les instances de concertation des démarches des territoires voisins. Elle a participé notamment aux instances de concertation suivantes : PAPI Littoral, PAPI Vidourle, Conseil Scientifique de la réserve de Biosphère de Camargue, CLE du SAGE Vistre Nappes Vistrenque et Costières, réunions du Plan Rhône et Saône,...

Enjeu D : Assurer une gouvernance locale de l'eau en tenant compte des interactions hydrauliques avec les territoires voisins

24

Moyens humains dédiés au SAGE

Réponse

Définition de l'indicateur

Équivalent temps plein dédié au SAGE et à la mise en œuvre de ses actions (cf. disposition D3-1).

Résultats et interprétation

Moyens humains dédiés au SAGE en 2023	1 ETP
--	--------------

Les moyens humains dédiés au SAGE paraissent trop faibles pour assurer l'ensemble des missions liées à sa mise en œuvre.

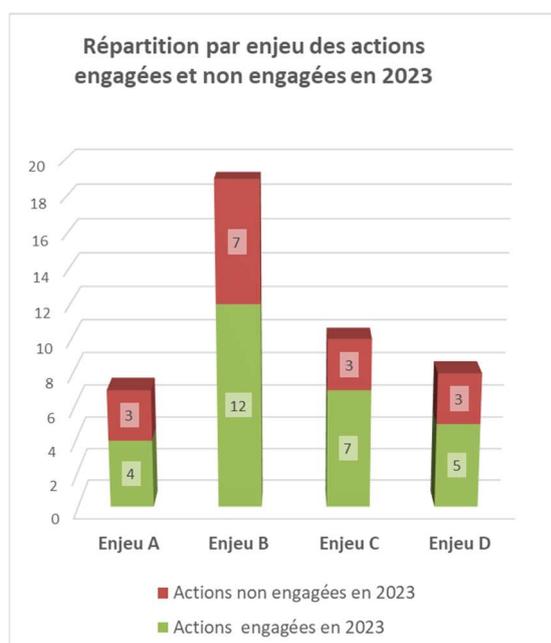
Enjeu D : Assurer une gouvernance locale de l'eau en tenant compte des interactions hydrauliques avec les territoires voisins

25	Nombre d'actions engagées pour la mise en œuvre du SAGE	Réponse
----	--	---------

Définition de l'indicateur

Nombre total d'actions engagées pour la mise en œuvre SAGE au cours de l'année (cf. disposition D3-1).

Résultats et interprétation



Part d'actions engagées par rapport aux actions programmées **70,7 %**

En 2023, 29 actions ont été poursuivies. Par rapport à 2022, 1 nouvelle action a été engagée.

En mars 2023, dans le cadre d'un Projets d'Étudiants Ingénieurs (PEI), des étudiants de l'Institut Agro Montpellier ont débuté la mise en œuvre de la disposition « B2-4 Optimiser le traitement des effluents des caves vinicoles et des aires de lavage et de remplissage des machines agricoles ».

Les actions menées en 2023 sur cette disposition par les étudiants sont les suivantes :

- Prise de contact avec les acteurs ressources : DDPP du Gard, Agence de l'eau RMC, Chambre d'agriculture du Gard,
- Création d'un questionnaire à destination des viticulteurs et début des enquêtes auprès des viticulteurs,
- Rendez-vous avec les acteurs du monde agricole : Coopération agricole Occitanie, Vignerons indépendants du Gard, Grand Domaine du Littoral, cave coopérative de Bellegarde.

A l'issue de ce projet, les étudiants ont réalisé un premier diagnostic sur le fonctionnement des dispositifs d'assainissement des caves et des aires de lavage des machines agricoles (pulvérisateurs et machines à vendanger) à l'échelle du périmètre du SAGE Camargue

gardoise. Ce projet a été piloté par la chargée de mission SAGE. Elle a encadré les étudiants et s'est assuré de la bonne réalisation des actions menées par les étudiants.

Les autres actions du SAGE ont été poursuivies, notamment :

- Le plan d'actions, eau, zones humides, salinité. Plusieurs réunions ont été menées à ce sujet et la construction du plan d'actions s'est poursuivie (confère indicateur 21),
- La première étape de l'étude sur les Flux Maximum Admissibles (FMA) s'est poursuivie sur les étangs Scamandre Charnier-Crey,
- Le projet d'un nouveau plan de gestion de l'étang de la Murette (Aigues-Mortes),
- Etc.

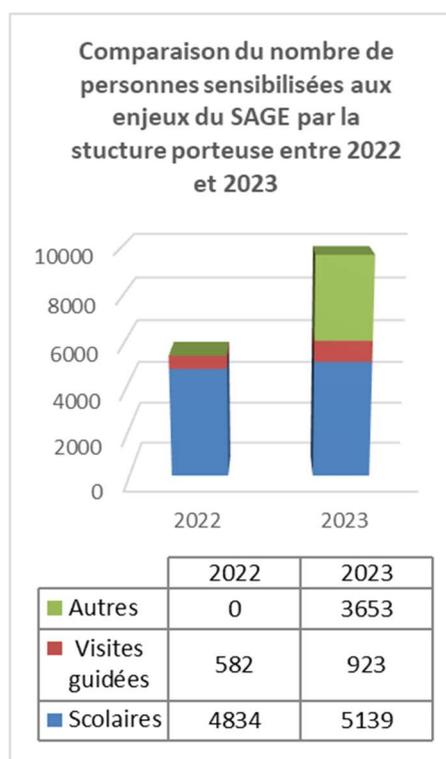
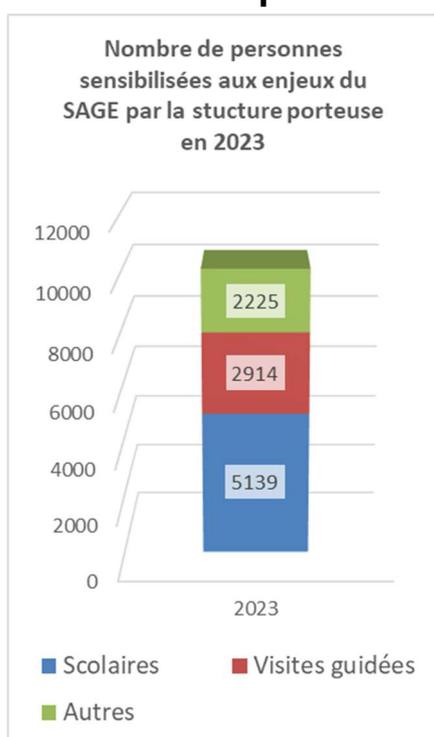
Enjeu D : Assurer une gouvernance locale de l'eau en tenant compte des interactions hydrauliques avec les territoires voisins

26	Sensibilisation de la population	Réponse
-----------	---	---------

Définition de l'indicateur

Sensibilisation de la population aux enjeux du SAGE par la structure porteuse. A savoir : Préservation des zones humides, Qualité de l'eau, Risque inondation, Changements climatiques, etc... (cf. disposition **D3-3**)

Résultats et interprétation



En 2023, de nombreuses animations et visites guidées ont été organisées sur les enjeux du SAGE par le service animation du SMCG.

Voici quelques exemples d'animations et visites guidées menées en 2023 :

- Dans la peau d'un scientifique
- Visite guidée de Mahistre,
- Les défis familles nature : jeu de piste de découverte des paysages et divers milieux du sentier en autonomie,
- Animations réalisées dans le cadre du Festival Camargue ou la journée mondiale des zones humides
- Les petits dej'
- Les Crépusculaires...

Indicateur transversal		
27	Respect des normes environnementales en cas de travaux	Pression

Définition de l'indicateur

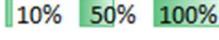
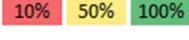
Part d'infractions constatées par la police de l'eau sur le territoire du SAGE.

Résultats

Absence de données

3. Tableau bilan

Le tableau bilan représente l'état global d'avancement de chaque indicateur. Cet état peut être représenté par :

- ✓  Une flèche d'évolution : qui indique l'évolution par rapport à l'année précédente (**REMARQUE** : pour l'année 2017, les indicateurs évalués par une flèche d'évolution sont renseignés par une croix « X » puisqu'il s'agit de l'année de référence du tableau de bord et qu'il n'y a pas de comparaison possible avec les années précédentes)
- ✓  Un feu tricolore : qui indique si le bilan est satisfaisant ou non
- ✓  Une barre d'avancement : qui indique le taux de réalisation de l'action
- ✓  Un pourcentage : qui indique une part de réalisation ou un taux de conformité

Enjeux	N°	Nom de l'indicateur	2023	
Enjeu A : ZH	1	Stratégie de gestion des zones humides	0%	
	2	Surface de zones humides gérées en accord avec les objectifs du SAGE	↑	
	3	Part des dossiers IOTA préservant les zones humides du SAGE	33%	
	4	État des activités liées aux zones humides		
		Surfaces agricoles		↓
		Nombre d'exploitations par types de cultures		↓
5	Actions sur la ressource piscicole	0%		
Enjeu B : Qualité des eaux	6	Surveillance des eaux de surface	↑	
	7	Qualité des eaux de surface	→	
	8	Qualité de la nappe des alluvions du Rhône en plaine d'Argence	●	
	9	Connaissance de l'eutrophisation des étangs	17%	
	10	Définition et application des plans de gestion des étangs	●	
	11	Bilan de l'utilisation des produits phytosanitaires	0%	
	12	Utilisation des produits phytosanitaires par les communes	X	
	13	Engagement du monde agricole dans les objectifs du SAGE	↓	
Enjeu C : Gestion du risque inondation	14	Fonctionnement des stations de traitement des eaux usées	90%	
	15	Part de fonctionnalité des dispositifs de ressuyage	97%	
	16	PCS intégrant les recommandations du SAGE	X	
	17	Actions de prévention contre les inondations	X	
	18	Actions de réduction de vulnérabilité aux inondations	● 2	
19	Actions de gestion durable et équilibrée du littoral			
Transversaux	20	PLU intégrant les recommandations du SAGE	→	
Enjeu D : Gouvernance	21	Changements globaux et adaptation du territoire		
		PECHAC 1	X	
		PECHAC 2	80%	
		Plan d'action eau, zones humides, salinité (rédaction)	62%	
	22	Nombre de réunions d'animation du SAGE	● 3	
	23	Relations CLE/instances de concertation voisines	84,6%	
	24	Moyens humains dédiés au SAGE en ETP	● 1	
	25	Nombre d'actions engagées pour la mise en œuvre du SAGE	● 29	
26	Sensibilisation de la population	↑		
Transversaux	27	Respect des normes environnementales sur le territoire du SAGE	/	